



REGLEMENTS
TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE
GUIDE D'UTILISATION

Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Participation
3	2		Les qualifiés
3	"	§.2.1	Tandem féminin et masculin
3	"	§.2.2	Sprint
3	"	§.2.3	Rattrapage
3	"	§.2.4	Catégories participantes
3	3		Dates des compétitions
3	4		Engagements
3	"	§.4.1	Pour le championnat Tandem
3	"	§.4.2	Pour le championnat Sprint
3	5		Composition des équipes tandem et du sprint
3	"	§.5.1	Pour la catégorie Tandem
3	"	§.5.2	Pour la catégorie Sprint
3	"	§.5.3	Remplacement
3	6		Arbitre
3/4	"	§.6.1	Les arbitre sont désignés par ;
4	"	§.6.2	Les frais d'arbitrage
4	7		Déroulement général de la compétition Tandem et Sprint
4	"	§.7.1	Comment se déroule la compétition
4	"	§.7.2	Horaires de passage
4	8		Ordre de passage tandem
4	"	§.8.1	Comment est défini l'ordre de passage
4	"	§.8.2	En Côte d'Or
4	"	§.8.3	Dans le Haut Rhin
4	"	§.8.4	Dans le Bas Rhin
4	9		Ordre de passage Sprint
4	10		Déroulement spécifique tandem
4	"	§.10.1	Généralités
4	"	§.10.2	Poule de classement
5	"	§.10.3	Définition de l'ordre des matches
5	"	§.10.4	Echauffement
5	11		Attribution des points et du gain du match en tandem
5	"	§.11.1	L'équipe qui marque le plus gros score sur un jeu
5	"	§.11.2	Le vainqueur est ;
5	"	§.11.3	Cas d'égalité à l'issue du match et de la poule de classement
5	12		Déroulement de la compétition sprint
5	"	§.12.1	Compétition par élimination directe
5	"	§.12.2	Temps d'échauffement
5	13		Attribution des points et gain du match en sprint
5	"	§.13.1	A chaque passage
5	"	§.13.2	Le vainqueur est ;
5	"	§.13.3	Cas d'égalité à l'issue du match
5	14		Attribution du titre et des places d'honneur
6	15		Titres décernés et récompenses
6	"	§.15.1	Titre de champion de France
6	"	§.15.2	Les récompenses en Tandem
6	"	§.15.3	Les récompenses en sprint
6	16		Licence
6	"	§.16.1	Présentation de la licence
6	"	§.16.2	Cas de non présentation de licence
6	17		Les règles générales à respecter lors d'une compétition
6	"	§.17.1	Les boules utilisables
6	"	§.17.2	Une marque est autorisée
6	"	§.17.3	Il est interdit de laisser des objets
6	"	§.17.4	Un coach en tenue sportive
6	"	§.17.5	Un arbitre peut sanctionner le coach
7	"	§.17.6	Cas de blessure d'un joueur
7	"	§.17.7	Autorisation de sortie de l'aire de jeu
7	"	§.17.8	Marquage jets nuls et annulation de la marque

GUIDE D'UTILISATION (suite)

page	article	§.	Désignation
7	18		Avertissements, expulsions
7	"	§.18.1	<i>Les paragraphes précédents</i>
8	"	§.18.2	<i>Carton rouge</i>
8	"	§.18.3	<i>Pénalités pour le carton rouge</i>
8	"	§.18.4	<i>Spécificités pour la compétition Tandem</i>
8	19		Forfait
8	20		Nettoyage des pistes
8	21		Tenues sportives
8	"	§.21.1	<i>Tenue uniforme</i>
8	"	§.21.2	<i>Publicité sur les tenues sportives</i>
8	22		Amendes
8	23		Discipline
8	"	§.23.1	<i>Litiges et sanctions</i>
8	"	§.23.2	<i>Pour le carton rouge</i>
9	"	§.23.3	<i>Pour les réserves posées</i>
9	24		Dopage
9	"	§.24.1	<i>Par l'alcool</i>
9	"	§.24.2	<i>Par produits dopants</i>
9	"	§.24.3	<i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i>
9	25		Trousse de premier secours
9	26		Podium
9	27		Connaissance du règlement
10/11	28		Simulation compétition Tandem féminin / masculin
12	29		Simulation compétition Sprint féminin / masculin
13	30		Cahier des charges pour l'organisation.
13	"	§.30.1	<i>Par le Comité National NBC</i>
13	"	§.30.2	<i>Par la Coordination Technique Nationale</i>
13	"	§.30.3	<i>Par les CSD</i>
13	"	§.30.4	<i>Par le CSD organisateur</i>
13	"	§.30.5	<i>Par le club organisateur</i>

Modification du 17 avril 2020

REGLEMENT, TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Le Championnat de France Tandem et le Championnat de France Sprint relèvent de la compétence du CN NBC. La Coordination Technique Nationale enregistre la participation des équipes, établit les horaires de la compétition et communique le tout aux CSD.

L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au club responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

Article 1 : Participation

*CSD du Bas Rhin *CSD du Haut Rhin * CSD de la Côte d'Or

Les catégories :

*Tandem féminin et masculin.

* Sprint féminin et masculin.

Il y aura alternance de CSD pour l'organisation de cette compétition.

Article 2 : Les qualifiés

§.2.1 En Tandem féminin et masculin :

Le Bas Rhin : 7 équipes en Féminine 7 équipes en Masculin

Le Haut Rhin : 3 équipes en Féminine 3 équipes en Masculin

La Côte d'Or : 6 équipes en Féminine 6 équipes en Masculin

§.2.2 En Sprint,

Les clubs qualifiés en tandem auront la possibilité d'inscrire en Sprint un joueur (se) autre que ceux ou celles qui composaient leurs équipes tandem. Cependant il n'y aura qu'un seul joueur par tandem qualifié. Si un club a plusieurs équipes tandem qualifiées, il aura le choix des joueurs qu'il souhaite inscrire en Sprint dans la limite de un par tandem participant.

§.2.3 Rattrapage. Dans le cas où un club qualifié en Tandem ne souhaitent pas inscrire de joueur (se) en Sprint, un tirage au sort sera effectué pour attribuer une deuxième place à un autre club, si plusieurs cas identiques, il y aura autant de tirage au sort que nécessaire de façon à se retrouver avec 16 joueurs (ses) en éliminatoires Sprint.

§.2.4 Peuvent participer aux championnats de France Tandem et Sprint :

Pour participer à ce championnat il faut être âgé de 16ans minimum, à la date de début de la compétition.

Article 3 : Dates de compétition

Cette compétition se déroule aux dates fixées par le CN NBC.

Article 4 : Engagements

§.4.1 Pour la catégorie Tandem, Les engagements nominatif de la composition des équipes Tandem sont à donner 30 minutes avant le début de la compétition et à régler auprès du secrétariat du CSD organisateur.

Aucune équipe ne pourra prétendre participer si les engagements ne sont pas réglés.

Le montant des engagements est défini annuellement par le CN NBC.

§.4.2 Pour la catégorie Sprint, le joueur (se) devra être inscrit et sa participation réglée dans la journée du samedi et au plus tard, à la fin de la compétition Tandem, ceci afin de pouvoir procéder au rattrapage le cas échéant et au tirage au sort des passages Sprint du dimanche matin.

Aucun joueur ne pourra prétendre participer si l'engagement n'est pas réglé

Le montant des engagements est défini annuellement par le CN NBC.

Article 5 : Composition des équipes Tandem et du Sprint

§.5.1 Les compositions d'équipes pour la catégorie Tandem seront données au secrétariat lors du règlement des engagements. (Voir article 4 §.4.1)

Un (e) seul(e) joueur (se) de nationalité étrangère peut évoluer dans une équipe Tandem.

§.5.2 En catégorie sprint, le nom du joueur participant devra être donné à l'inscription. .
Seul(e) un(e) joueur (se) de nationalité française peut participer au championnat de France sprint

§.5.3 Il n'y a pas de remplacement autorisé dans les deux catégories (Tandem et Sprint)

Article 6 : Arbitre

§.6.1 Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour les Compétitions tandem et sprint.

L'arbitrage doit être assuré par un arbitre international, national ou à défaut départemental. Un

arbitre principal sera désigné, il devra être présent au minimum 30 minutes avant le début de la compétition, dont il aura à assurer le bon déroulement avec ses adjoints.

Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste,

Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.

§.6.2 Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur.

Article 7 **Déroulement général de la compétition tandem et Sprint**

§.7.1 La compétition se déroule sur deux journées.

La 1^{ère} journée (samedi) est consacrée au Tandem.

La 2^{ème} journée (dimanche) est consacrée au Sprint.

§.7.2 Horaires de passage du Tandem le **samedi** (Donnés à titre informel, ces horaires pouvant évoluer).

Tandem : de 10h00 à 22h30

Horaires de passage du Sprint le **dimanche** (Donnés à titre informel, ces horaires pouvant évoluer).

Sprint : de 9h00 à 15h40

Il y aura alternance des horaires passages féminin /masculin en tandem et en Sprint chaque année

Les tandems et les joueurs (ses) Sprint doivent être présents au minimum 30mn avant leur entrée en piste. Il n'y aura aucun délai d'attente en cas d'avance sur les horaires, la compétition doit se dérouler en continuité. L'équipe ou le joueur (se) non présent pour l'entrée en jeu sera éliminé(e)

Article 8 **Ordre de passage Tandem**

§.8.1 L'ordre de passage est défini suivant le lieu où se déroule ce Championnat de France.

Si les Chts de France sont en Côte d'Or (Côte d'Or, Haut Rhin, Bas Rhin)

Si les Chts de France sont dans le Haut Rhin (Haut Rhin, Bas Rhin, Côte d'Or)

Si les Chts de France sont dans le Bas Rhin (Bas Rhin, Côte d'Or, Haut Rhin)

Exemple

§.8.2 **En Côte d'Or**

Piste 1

7^{ème} BR

5^{ème} BR

3^{ème} HR

2^{ème} BR

Piste 2

6^{ème} CO

4^{ème} CO

3^{ème} BR

1^{er} CO

Piste 3

6^{ème} BR

4^{ème} BR

2^{ème} CO

1^{er} HR

Piste 4

5^{ème} CO

3^{ème} CO

2^{ème} HR

1^{er} B

§.8.3 **Dans le Haut Rhin**

Piste 1

7^{ème} BR

5^{ème} CO

3^{ème} BR

2^{ème} CO

Piste 2

6^{ème} BR

4^{ème} BR

3^{ème} CO

1^{er} HR

Piste 3

6^{ème} CO

4^{ème} CO

2^{ème} HR

1^{er} BR

Piste 4

5^{ème} BR

3^{ème} HR

2^{ème} BR

1^{er} CO

§.8.4 **Dans le Bas Rhin**

Piste 1

7^{ème} BR

5^{ème} CO

3^{ème} CO

2^{ème} HR

Piste 2

6^{ème} BR

4^{ème} BR

3^{ème} HR

1^{er} BR

Piste 3

6^{ème} CO

4^{ème} CO

2^{ème} BR

1^{er} CO

Piste 4

5^{ème} BR

3^{ème} BR

2^{ème} CO

1^{er} HR

Article 9 **Ordre de passage Sprint**

L'ordre de passage Sprint est défini par tirage au sort des joueurs (ses) engagés. Il se déroulera le samedi soir à la clôture des engagements.

Article 10 : **Déroulement Spécifique de la compétition TANDEM**

§.10.1 Généralités

Le jeu en tandem

C'est l'équipe qui décide quel joueur (se) débute le 1^{er} jeu du match

Après le premier passage, les équipes changent de piste sur l'ordre de l'arbitre

Au changement de piste, ce sera l'autre joueur (se) de l'équipe qui débute le 2^{ème} jeu.

Après avoir effectué son lancer, le joueur (se) récupère une boule sur le réceptacle et la transmet à son partenaire, ainsi de suite.

§.10.2 Une poule de classement sera effectuée pour déterminer le tirage pour la suite de la compétition.

Cette poule de classement se disputera au total de quilles renversées par chaque tandem en 2 x 30 jets sur deux pistes. (2x15 jets plein et 2x15 jets en déblayage). Si égalité de plusieurs équipes elles seront départagées par le déblayage, par les jets nuls, puis par l'écart décroissant entre le plus gros et le plus petit jeu de 30 jets réalisé par chacune des équipes concernées, puis tirage au sort

§.10.3 *A l'issue de cette poule de classement, le tandem classé 1er jouera contre le 16ème, le 2ème contre le 15ème, le 3ème contre le 14ème etc. Ce sont les 8èmes de finale, ensuite il y aura les quarts de finale, demi-finales et finales. Il n'y aura pas de match de classement pour les deux équipes battues en demi-finale, Les deux seront classées 3èmes.*

Chaque match se joue sur 60 jets sur 2 pistes : 2 passages de 30 jets (15 jets dans le plein et 15 jets dans le déblayage) avec opposition directe et attribution de points entre les deux équipes.

§.10.4 *Il y a 3 minutes d'échauffement à chaque match en poule de classement comme lors des matchs en opposition directe,*

Article 11 Attribution des points et du gain du match en Tandem.

§.11.1 *L'équipe qui réalise le plus gros score sur un jeu de 30 jets marque ;* **1 point**
S'il y a égalité de score sur un jeu de 30 jets entre les deux équipes.

Il y aura jet en Or pour l'attribution du point équipe. Chaque équipe a droit à un jet en Or. Les équipes font le choix du joueur qui effectue le jet. C'est le joueur de l'équipe située sur la piste de gauche qui débute, puis l'autre équipe réalise son lancer, c'est l'équipe qui abat le plus de quilles qui marque le point. S'il y a égalité après ces premiers jets ce sont les deux autres joueurs qui effectuent un jet, ce sera le joueur de la piste de droite qui débute, ainsi de suite tant que les équipes ne se sont pas départagées. Le point ira à l'équipe qui aura abattu le plus de quilles.

§.11.2 *L'équipe qui remporte les deux jeux de 30 jets marque ;* **2 points**
Elle remporte le match.

§.11.3 *Si les deux équipes en opposition remportent chacune un jeu de 30 jets il y a égalité.*

Il y aura jet en Or, pour le gain du match.

Les deux joueurs de chaque équipe effectueront un jet alternativement. Ce sera à l'équipe de la piste de gauche de débiter.

Le tandem ayant le plus de quilles lors de ces jets en Or remporte le match.

S'il y a égalité de quilles, les deux équipes changent de piste, et réalise une nouvelle série de jets tel que décrit dans ce paragraphe. Ceci tant que les équipes ne sont pas départagées.

C'est l'équipe qui abat le plus de quilles lors de ces jets en Or qui gagne le match.

Article 12 Déroulement de la compétition Sprint

§.12.1 *Généralités : Compétition par élimination directe.*

Un tirage au sort est effectué pour déterminer l'ensemble des matches et l'ordre d'entrée en piste des joueurs (ses) pour les 8èmes de finale, ensuite il y aura les quarts de finale, demi-finale et finale. Il n'y aura pas de match de classement entre les deux équipes battues en demi-finale, elles seront classées 3èmes.

Chaque tour se joue sur deux pistes et en 40 jets (deux fois 10 plein et 10 déblayage)

Les deux joueurs (ses) sont en opposition directe avec attribution de points, ils changent de piste sur ordre de l'arbitre à la fin du 1^{er} jeu.

§.12.2 *Il y a 3 minutes d'échauffement, pour toutes les rencontres, des 8èmes de finale, à la finale.*

Article 13 Attribution des points et du gain du match en Sprint

§.13.1 *A chaque passage le joueur (se) qui abat le plus de quilles marque* **1 point**
S'il y a égalité sur un passage entre les deux joueurs (ses)

Il y a jet en Or. Chaque joueur (se) effectue un jet en Or. Le joueur (se) de la piste de gauche effectue son jet, ensuite le joueur (se) de la piste de droite en fait de même. Le joueur (se) qui abat le plus de quilles gagne le point.

S'il y a toujours égalité, sans changer de pistes, chaque joueur (se) effectue un nouveau jet. Le joueur (se) de droite débute, ainsi de suite jusqu'à ce qu'un joueur l'emporte.

§.13.2 *Le vainqueur du match est celui qui marque ;* **2 points**

§.13.3 *En cas d'égalité à l'issue du match, chaque joueur (se) ayant remporté un passage,*

Il y a jets en Or. Chaque joueur (se) effectue trois jets alternativement. C'est le joueur de la piste gauche qui débute. Le joueur (se) qui abat le plus de quilles remporte le match.

S'il y a toujours égalité, les deux joueurs (ses) changent de pistes et refont les lancers dans le même ordre que précisé précédemment. Ceci jusqu'à ce qu'un (e) joueur (se) l'emporte.

Le joueur (se) qui fait le plus de quilles aux jets en Or qui remporte le match.

Article 14 Attribution du titre et des places d'honneur Tandem et Sprint.

Le champion de France sera le vainqueur de la finale

Le vice-champion de France sera le perdant de la finale

Les 3èmes seront les deux équipes ou joueurs (ses) qui auront perdu en demi-finale

Article 15 Titres décernés et récompenses.

§.15.1 *Le Titre de Champion de France est décerné aux catégories ;*

Tandem Féminin Tandem Masculin

Sprint Féminin Sprint Masculin

Les récompenses pour le tandem et le Sprint seront remise le dimanche en clôture des Championnats de France, les joueurs (ses) récompensés seront en tenue sportive ou survêtement.

§.15.2 *Les récompenses du Tandem*

Equipe Championne ; 1 médaille d'Or par joueur (se) 1 diplôme et une coupe.

Equipe Vice-Championne ; 1 médaille d'Argent par joueur (se) 1 diplôme et une coupe.

Les 2 Equipes classées 3^{ème} ; 1 médaille de Bronze par joueur (se) 1 diplôme et une coupe.

§.15.3 *Les récompenses du Sprint.*

Le (a) Champion (ne) ; 1 médaille d'Or, par joueur (se) 1 diplôme et une coupe

Le (a) Vice-Champion (ne) ; 1 médaille d'Argent, par joueur (se) 1 diplôme et une coupe

Les deux 3^{èmes} ; 1 médaille de Bronze, part joueur (se) 1 diplôme et une coupe

Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs par le CSD organisateur ou le club organisateur.

Article 16 ; Licences

§.16.1 *Chaque joueur (se) présentera sa licence au secrétariat au minimum 20 minutes avant d'entrer en piste. Elle lui sera restituée à la fin de la compétition.*

§.16.2 *En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.*

En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur ne pourra pas participer à la compétition.

Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur, la joueuse ou l'équipe, sera déclassé, Le joueur (se) ou le club devra en cas de podium rendre les récompenses qui auront été attribuées.

En tout état de causes, le joueur (se) et son club seront passible d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. (Voir article 22 amendes du présent règlement)

Article 17 Les règles générales à respecter lors d'une compétition

§.17.1 *Les boules utilisables pour ce championnat de France sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles et **les boules à trous sont interdites.***

§.17.2 *Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du ou de la joueur (se). Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.*

Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc, sont interdites.

Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.

§.17.3 *Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur (se) aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur*

§.17.4 *Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière une équipe tandem ou un joueur (se) à tout moment, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte l'équipe ou le joueur (se) en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30^e jets, 60^e jets, 90^e jets), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur (se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur (se). Le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur (se) lors du même tour.*

§.17.5 *Un arbitre, a le pouvoir de sanctionner les coaches par un carton jaune. La deuxième sanction est caractérisée par un carton jaune/rouge. Dans ce cas, le coach doit quitter son poste et ne peut plus intervenir jusqu'à la fin de la compétition, mais il peut être remplacé au jeu suivant par une autre personne du club.*

Raison possible (liste non exhaustive)

** Non-respect des décisions de l'arbitre,*

** Perturbation du ou des joueurs adverses.*

** Parle fort, crie, hurle.*

** Discussion avec les spectateurs.*

Pour plus d'infos (Se reporter aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement Technique et Sportif du CN NBC)

§.17.6 *Sur blessure, un joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt sur blessure est autorisé par joueur (se) ou par équipe pour se faire soigner. **En tandem et en sprint**, l'arbitre doit arrêter les deux équipes ou joueurs (ses) en opposition. Si l'arrêt de l'équipe ou du joueur (se) concerné par la demande est inférieur à 10mn les deux équipes ou les deux joueurs (ses) reprennent le jeu à l'ordre de l'arbitre. Sur un nouvel arrêt de l'équipe ou du joueur (se) incriminés, dans les deux cas elle ou il ou elle sera éliminée.*

En cas de qualification de l'équipe et du Joueur (se) ayant eu cet incident de jeu au tour précédent Ni l'équipe ni le joueur (se) n'auront droit à des arrêts sur blessure au tour suivant ils seront éliminés d'office

§.17.7 *L'autorisation de sortir de l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel est supprimée. Avec la compétition tandem et sprint cette possibilité ne peut pas être appliquée.*

§.17.8 **Marquage des jets nuls, annulation de la marque**

Les jets dits "nuls" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : *se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "nuls" :*

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

- *les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur*
- *suite à contestation*
- *suite à des manifestations bruyantes du joueur ou même de son entraîneur*
- *suite à la contestation de la décision arbitrale*
- *suite à des mauvais gestes*

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblai, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

Il est interdit de :

- *entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.*

** faire partir la boule à côté de la planche de lancer*

- *lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer*

- *prendre appui contre le mur latéral*
- *prendre appui sur le réceptacle de boules*
- *De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.*
- *d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules*
- *faire usage d'aérosol*
- *de simuler le jet sans lancer de boule une fois la rencontre débutée (jet d'échauffement compris), même lors d'une interruption de jeu*

- *consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage*

- *fumer ou vapoter à l'intérieur des quilliers*

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- *du carton jaune lors de la première infraction,*
 - *du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque*
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.*

Article 18 Avertissements – Expulsions

§.18.1 **Les paragraphes précédents** *ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.*

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du, joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline du CN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline du CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.18.2 **Carton rouge ;** Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.
Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.
Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline du CN NBC Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 23 Litiges §.23.2 du présent règlement).

§.18.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu **immédiatement 15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai **les 15 jours**. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT du CN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire du CN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

§.18.4 **Spécificités complémentaires de la compétition tandem**, si un joueur ou l'entraîneur s'il est joueur(se) également d'une équipe tandem, écope d'un carton rouge, pour le joueur(se) son équipe sera éliminée d'office, pour l'entraîneur s'il est joueur ne pourra plus s'aligner avec son équipe, elle sera donc éliminée, et dans les deux cas le fautif ne pourra pas participer au championnat de France sprint.

Article 19 Forfait

Sera déclarée forfait l'équipe, ou le joueur qui n'est pas présent à l'heure d'entrée en piste qu'il y ait avance ou retard dans le déroulement de la compétition.

Le forfait d'une équipe ou d'un club devra être déclaré au plus tard à 13H00 le vendredi précédent la compétition, en donnant les raisons de ce forfait. Les destinataires seront le responsable de la Coordination Technique Nationale, le Président du CSD et du club organisateur. Ceux-ci devront en accusé réception.

La sanction se solde par une amende (Voir article 22 amendes du présent règlement)

Article 20 Nettoyage des pistes

Le nettoyage du plateau de réception des quilles contrairement à la décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013, se fera pour le Tandem à la fin des poules de classement et à la fin des 8èmes de finale. Pour le Sprint à la fin des 8èmes de finale. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.

Article 21 Tenues sportives

§.21.1 Les joueurs d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

§.21.2 La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite.

Article 22 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est communiqué à chaque début saison à tous les clubs par le trésorier du CN NBC en même temps que le renouvellement des licences.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC.

Article 23 Discipline

§.23.1 Litiges et sanctions

Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline du CN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC.

§.23.2 **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu **immédiatement 15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline

du CN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC)

- §.23.3 **Pour les réserves posées sur la feuille de match, et contre signées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline du CN NBC**

Article 24 Dopage

§.24.1 **Par l'alcool.**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire CN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.

§.24.2 **Par produits dopants**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.

§.24.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.18.3, §.23.2, §.24.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif du CN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 25 Trousse de premiers soins

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.

Article 26 Podium

Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée (Voir article 22 amendes du présent règlement)

Article 27 Connaissance du règlement.

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres du Comité National NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.

FFBSQ CHAMPIONNAT DE FRANCE TANDEM ET SPRINT CN NBC



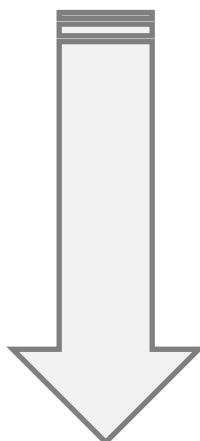
PLANNING DE LA COMPETITION



TANDEM FEMININ / MASCULIN				
SAMEDI				
HORAIRE	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
Poule de classement Féminine				
10h00	TF 1	TF 2	TF 3	TF 4
10h30	TF 5	TF 6	TF 7	TF 8
11h00	TF 9	TF 10	TF 11	TF 12
11h30	TF 13	TF 14	TF 15	TF 16
Poule de classement Masculin				
Plateau quilles 5mn	TH 1	TH 2	TH 3	TH 4
12h05	TH 5	TH 6	TH 7	TH 8
12h35	TH 9	TH 10	TH 11	TH 12
13h05	TH 13	TH 14	TH 15	TH 16
8^{ème} de finale féminine				
14h10	Match 401		Match 405	
	TF 301	TF 316	TF 303	TF 314
14h40	Match 402		Match 406	
	TF 309	TF 308	TF 311	TF 306
15h10	Match 403		Match 407	
	TF 305	TF 312	TF 307	TF 310
15h40	Match 404		Match 408	
	TF 313	TF 304	TF 315	TF 302
8^{ème} de finale masculin				
16h15	Match 201		Match 205	
	TM 101	TM 116	TM 103	TM 114
16h45	Match 202		Match 206	
	TM 109	TM 108	TM 111	TM 106
17h15	Match 203		Match 207	
	TM 105	TM 112	TM 107	TM 110
17h45	Match 204		Match 208	
	TM 113	TM 104	TM 115	TM 102
Quart de finale féminin				
18h20	Match 411		Match 409	
	Vainqueur 405	Vainqueur 406	Vainqueur 401	Vainqueur 402
18h50	Match 412		Match 410	
	Vainqueur 407	Vainqueur 408	Vainqueur 403	Vainqueur 404
Quart de finale masculin				
19h20	Match 211		Match 209	
	Vainqueur 205	Vainqueur 206	Vainqueur 201	Vainqueur 202
19h50	Match 212		Match 210	
	Vainqueur 207	Vainqueur 208	Vainqueur 203	Vainqueur 204

Article 28*(Suite)*

	Demi-finale féminine			
20h20	Match 413		Match 414	
	Vainqueur 409	Vainqueur 410	Vainqueur 411	Vainqueur 412
	Demi-finale Masculin			
20h50	Vainqueur 209	Vainqueur 210	Vainqueur 211	Vainqueur 212
	Finale Féminine		Finale Masculin	
21h20	Match 415		Match 215	
	Vainqueur 414	Vainqueur 413	Vainqueur 214	Vainqueur 213
21h50	FIN DE LA COMPETITION TANDEM			
22h20	FIN DES INSCRIPTIONS SPRINT ET TIRAGE AU SORT			

**VOIR LA SUITE POUR LE SPRINT**

Article 29 *Sprint Féminin et Masculin le dimanche*

PROGRAMME SPRINT FEMININ / MASCULIN				
DIMANCHE				
HORAIRE	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
	8^{ème} de finale féminine			
9h00	Match 601		Match 605	
	SF 501	SF 516	SF 501	SF 516
9h25	Match 602		Match 606	
	SF 509	SF 508	SF 509	SF 508
9h50	Match 603		Match 607	
	SF 505	SF 512	SF 505	SF 512
10h15	Match 604		Match 608	
	SF 513	SF 504	SF 513	SF 504
	8^{ème} de finale masculin			
10h40	Match 801		Match 805	
	SM 701	SM 716	SM 701	SM 716
11h05	Match 802		Match 806	
	SM 709	SM 708	SM 709	SM 708
11h30	Match 803		Match 807	
	SM 705	SM 712	SM 705	SM 712
11h55	Match 804		Match 808	
	SM 713	SM 704	SM 713	SM 704
Plateau quilles 5mn	Quart de finale féminine			
12h25	Match 611		Match 609	
	Vainqueur 605	Vainqueur 606	Vainqueur 605	Vainqueur 606
12h50	Match 612		Match 610	
	Vainqueur 607	Vainqueur 608	Vainqueur 607	Vainqueur 608
	Quart de finale masculin			
13h15	Match 801		Match 805	
	SM 701	SM 716	SM 701	SM 716
13h40	Match 802		Match 806	Match 802
	Vainqueur 807	Vainqueur 808	Vainqueur 803	Vainqueur 804
	Demi-finale féminine			
14h05	Match 613		Match 614	
	Vainqueur 609	Vainqueur 610	Vainqueur 609	Vainqueur 610
	Demi-finale masculin			
14h50	Match 813		Match 814	
	Vainqueur 809	Vainqueur 810	Vainqueur 809	Vainqueur 810
	FINALES SPRINT			
	Féminine		Masculin	
15h15	Match 615		Match 815	
	Vainqueur 614	Vainqueur 613	Vainqueur 814	Vainqueur 813
15h40	Fin de la compétition Sprint Féminin et Masculin			
16h00	Remise des récompenses Tandem Féminin et Masculin			
16h15	Remise des récompenses Sprint Féminin et Masculin			

Article 30 CAHIER DES CHARGES

Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation

CN NBC

- §.30.1 *Les championnats de France Tandem et Sprint relèvent de la compétence du CN NBC.*
**Il fixe les dates de la compétition.*
**Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi.*
**Fournit sur demande les diplômes.*

- CTN** §.30.2 **Fait la demande de renseignement auprès des CSD pour recevoir le listing des équipes qualifiées*
**Enregistre les équipes qualifiées suivant les informations données par les CSD.*
**Etablit le programme et les horaires de compétition, et les fait parvenir aux CSD et au club organisateur*

Les

- CSD** §.30.3 ** Font parvenir les horaires de passage aux clubs des joueurs (ses) qualifiés de leur CSD reçu de la CTN*

- CSD** §.30.4 **Désigne le club organisateur et en informe le CN NBC ainsi que la Coordination Technique Nationale..*
**Diffuse le programme aux clubs participants.*
**Désigne les arbitres pour la compétition. (2 arbitres par prise de poste)*
**Est en charge du secrétariat.*
**Encaisse les engagements des équipes tandem et des joueurs (ses) Sprint.*
**Enregistre les compositions d'équipes Tandem, et les noms des joueurs (ses) Sprint*
**Fait le tirage au sort éventuel de rattrapage pour avoir 16 joueurs (ses) en Sprint*
**Fait le tirage au sort des 8èmes de finale Sprint*
**Contrôle les licences.*
**Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce les résultats.*
**Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)*
**Fournit les récompenses, médailles, coupes et diplômes.*
**Assure la proclamation des résultats.et la remise des récompenses*
**Fournit l'hymne national pour la remise des prix*
**Fait de la publicité par les médias*
**Fait les affiches et les communiqués aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage*
**Fait parvenir les résultats au Responsable de la CTN, aux Président du CN NBC et Présidents des CSD pour diffusion dans les clubs*

- CLUB** §.30.5 **Doit assurer l'intendance pour les repas, le samedi midi, soir et dimanche midi.*
**Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription pour les repas, les menus et prix.*
**Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs.*
**Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.*
**Assure la tenue des pupitres de marquage,*
**Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,*
**Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (démêlage, casse de quille ou de corde etc)*
**Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.*
**Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.*
**Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son département ou région.*
**Décore le quillier.*
**Prévoit une sonorisation.*
**Prévoit un podium pour la remise des récompenses.*
**Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.*
**Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes soit pour les équipes ou individuelles.*
**Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, Sponsors, etc.)*
**Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses.*